

**L'autonomie politique et financière
des collectivités ultramarines
14 et 15 novembre 2024
Aix-en-Provence**



Pour assister en visioconférence, cliquez [ici](#)



Jeudi 14 novembre 2024
Bâtiment Cassin, Salle 3.3

9h : Propos d'ouverture par les représentants des centres de recherche

TABLE RONDE n° 1 : De quoi parle-t-on ? Approche historique et sémantique de l'autonomie outre-mer

Président-Rapporteur : Gilbert Orsoni, Aix Marseille Université

9h15 Conférence introductive : Eléments historiques et sémantiques de l'autonomie politique et financière des collectivités ultramarines, **Jocelyn Bénéteau et Carine David, Aix-Marseille Université**

9h30 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- Y'a-t-il des antécédents d'autonomie pendant la période coloniale ?
- Est-ce que la Corse peut/doit être considérée comme une collectivité ultramarine ?
- Quelle définition pour l'autonomie politique ?
- Quelle définition pour l'autonomie financière ? Est-elle une composante nécessaire de l'autonomie politique ?

11h : Pause Café

TABLE RONDE n° 2 : La gradation de l'autonomie

Président-Rapporteur: Jocelyn Bénéteau, Aix-Marseille Université

11h15 : Conférence introductive : La gradation de l'autonomie normative, **Saïdou Diop**, Aix Marseille Université

11h30 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- Quels sont les différents degrés d'autonomie rencontrés dans les différents territoires ultramarins ?
- Des outils normatifs et financiers sont-ils indispensables pour parvenir à un développement soutenable des collectivités ?
- Les collectivités sont-elles en capacité d'exercer des compétences de cette ampleur ? Quels enseignements tirer de l'expérience des collectivités les plus autonomes en France et en droit comparé ?
- Est-ce qu'une autonomie normative est une condition nécessaire pour détenir une autonomie financière et budgétaire ?

13h : Pause Déjeuner

TABLE RONDE n° 3 : Les compétences « régaliennes »

Président-Rapporteur : André Roux, Aix Marseille Université

14h30 : Conférence introductive : La notion de compétence régalienne, **Matthieu Conan**, Université Paris 1

14h45 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- Existe-t-il des compétences dites « régaliennes », véritablement exclues de tout transfert aux collectivités ? Le concept de « compétence régalienne » a-t-il encore un sens ?
- Quelles sont les intrusions des collectivités ultramarines dans ces domaines de compétence ?
- La compétence financière et fiscale est-elle une compétence régalienne ?
- Qu'en est-il de la compétence pénale ?
- Les collectivités peuvent-elles exercer des compétences en matière de justice ?

16h15 : Pause Café

TABLE RONDE n° 4 : Les compétences non régaliennes,

Président-Rapporteur : Etienne Douat, Université de Montpellier

16h30 : Conférence introductive : La compétence en matière de sécurité sociale, **Anne Claire Dufour**, Université de Nantes

16h45 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- Quelles sont les compétences qui semblent indispensables pour permettre aux collectivités de se développer de manière autonome ?

- Quelles sont les possibilités offertes aux collectivités ultramarines pour intervenir dans ces domaines de compétence ?
- Peut-on apporter une réponse différenciée aux compétences pouvant être transférées aux collectivités ?
- Y'a-t-il des domaines de compétence dont il paraît exclu/inopportun qu'ils soient exercés par les collectivités ultramarines ?

18h15 : Fin des débats

Vendredi 15 novembre 2024

Bâtiment Pouillon, Salle du Conseil n° 1

TABLE RONDE n° 5 : Le statut constitutionnel des collectivités ultramarines en question

Président-Rapporteur : Jauris Clause, Aix-Marseille Université

9h : Conférence introductive : Des statuts sur mesure pour les collectivités ultramarines ?, **Carine David, Aix-Marseille Université - Institut Universitaire de France**

9h15 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- La Corse peut/doit-elle être rattachée à la catégorie des collectivités ultramarines ?
- La dichotomie article 73 / article 74 a-t-elle encore un sens ?
- Si la dichotomie article 73 / article 74 devait être abandonnée, doit-elle laisser la place à des statuts sur mesure ?
- La dichotomie article 73 / article 74 est-elle inégalitaire pour la reconnaissance des spécificités culturelles ?

10h45 : Pause Café

TABLE RONDE n° 6 : La dimension européenne et internationale des collectivités ultramarines

Président-Rapporteur : Romain Leatham, Assemblée nationale

11h : Conférence introductive : Les statuts européens des collectivités ultramarines : entre avantages et contraintes ?, **Hélène Pongérard Payet, Université de La Réunion**

11h15 : Discussions

Grille de lecture du débat :

- Quel est l'impact du statut européen sur l'autonomie financière et fiscale des collectivités ?
- Quel est l'impact du statut européen sur l'autonomie normative des collectivités ?
- La dichotomie RUP/PTOM a-t-elle vécu ?
- La compétence régionale des collectivités ultramarines : enjeux et perspectives ?
- Faut-il accentuer la compétence des collectivités en matière de coopération régionale ?
- Compétence régionale des collectivités et souveraineté étatique

12h45 : Pause Déjeuner

14h : Echange autour des perspectives de recherche à engager

16h : Fin de la manifestation

Participants aux différentes tables rondes :

Hubert Alcaraz (Université de Pau et du Pays de l'Adour),
Jocelyn Bénéteau (Aix Marseille Université),
Mathieu Carniama (Université des Antilles),
Jauris Clause (Aix Marseille Université),
Mathieu Conan (Université Paris 1),
Carine David (Aix Marseille Université),
Saïdou Diop (Aix Marseille Université),
Etienne Douat (Université Montpellier),
Anne-Claire Dufour (Université de Nantes),
André Fazi (Université Corte),
Charles Froger (Université Paris 1) ,
Nelly Germain (Université des Antilles),
Romain Leatham (Assemblée nationale),
Guylène Nicolas (Aix Marseille Université),
Gilbert Orsoni (Aix Marseille Université),
Thomas Piot (Aix Marseille Université),
Alain Plaisir (CIPA – Guadeloupe)
Hélène Pongérard Payet (Université de La Réunion),
Didier Ribes (Aix Marseille Université),
Davy Rimane (Député de la Guyane,
Président de la Délégation Outremer de l'Assemblée nationale),
André Roux (Aix Marseille Université),
Aurore Sainte-Rose (Aix Marseille Université).